



FONDATION ST-MARTIN

20 ANS D'ENGAGEMENT
ET D'INNOVATION

JOURNÉE CONFÉRENCE THÉÂTRE LE REFLET VEVEY 30 SEPTEMBRE 2026

Réflexions dédiées aux enjeux posés par la relation parent – enfant dans le cadre particulier des mesures de protection de l'enfance.

A L'OCCASION DE SON 20^e ANNIVERSAIRE,

La Fondation St-Martin (FSM) propose une journée de réflexions dédiées aux enjeux posés par la relation parent – enfant dans le cadre particulier des mesures de protection de l'enfance. Tout au long de sa jeune histoire, la Fondation n'a eu de cesse de réfléchir aux moyens de répondre aux besoins des enfants qui lui sont confiés, et à ceux des familles qu'elle accompagne. Du rêve à la réalité, des approches innovantes ont été mises en place et des expériences ont été pérennisées, dans une collaboration étroite avec le réseau de professionnels et les services cantonaux.

Cette journée abordera des thèmes aussi délicats qu'essentiels : les visites médiatisées, l'accompagnement parental, les aménagements entre droits des parents et droits de l'enfant, et les enjeux du travail de réseau. En partant des réalités du terrain, les différentes facettes de notre travail seront présentées par des membres de nos équipes. Des experts externes viendront apporter leur regard et leurs connaissances sur ces pratiques.

La journée se veut réflexive et festive,
et nous nous réjouissons de vous y accueillir.



PROGRAMME

8h30 Accueil café croissants

9h00 Mot de bienvenue du Président du Conseil de fondation **Claude Oppikofer**
Regard de la DGEJ : Directrice générale de l'enfance et de la jeunesse **Manon Schick**
Introduction de la journée : Directeur de la Fondation Saint-Martin **Thomas Légeret**

9h30 **Droits de l'enfant et droits des parents : un équilibre délicat qui fait débat**
Toute mesure de protection porte atteinte aux libertés et questionne le droit des personnes concernées, non seulement au moment de la prise de décision, mais également tout au long de la mesure. Les tensions sont d'autant plus complexes que les professionnels en charge de la situation n'adoptent pas toujours les mêmes postures selon la mission qui leur est confiée et leur « représentation du monde ». Quels sont les moyens qui permettent de préserver les droits de chacun ?

Intervenants-es :

Florent Mallinjou, directeur du secteur des lieux de vie à la FSM, Description et illustrations de la tension entre droit du parent et droit de l'enfant autour du placement.
Kim Stroumza, enseignante et chercheuse HETSL, Maintenir une forme d'existence du parent dans le quotidien de l'enfant placé.

10h30 Pause

11h00 **L'accompagnement parental : un partenariat indispensable pour une protection durable de l'enfant**
Permettre au parent de devenir partenaire des mesures de protection pour son enfant, c'est l'accompagner dans sa propre histoire de vie et dans une tentative de stopper la transmission des maltraitances de générations en générations. Il s'agit d'une posture spécifique et pointue de l'accompagnement parental.

Intervenants-es :

Stéphanie Broger, Directrice du secteur ambulatoire
Les alternatives au placement de la FSM, un modèle d'accompagnement du parent
Catherine Brio de Moncuit et Carol Gachet, GBMPsy : la psycho traumatologie comme modèle d'accompagnement de l'enfant et du parent.

12h15 repas : Grenette

13h30 **Les visites médiatisées : un défi de tissand pour des dentelles de réussites**
En échos à l'évolution des situations et des besoins autour du placement de l'enfant, la nécessité de soigner la manière de maintenir le lien parents-enfant demande un accompagnement spécialisé, spécifique et sécurisé. Le programme EPRA (Enfant et Parent, Relation Accompagnée) présente ces enjeux, son concept, tout en questionnant les pressions qui entourent ce type d'intervention.

Intervenants-es :

Alizée Dind, responsable d'EPRA, FSM
Gaëlle Aeby, Professeure associée HES SO Valais

14h45 pause

15h15 **L'enfant dans ses réseaux : la voix qui crie le moins fort ?**

La multiplication des acteurs impliqués dans une situation de protection a trop souvent pour conséquence un effacement de la parole de l'enfant au milieu du brouhaha des professionnels. A défaut, qui pourrait porter la parole de l'enfant suffisamment fort pour assurer qu'elle soit entendue ?

Intervenants-es :

Thomas Légeret, directeur de la FSM et **Hervé Boéchat**, expert en droits de l'enfant et membre du CF de la FSM
Me Amélie Giroud, avocate
M. Bastien BRIDEL, Juge de Paix, Lausanne

16h15 **Conclusions** **Vassilis Venizelos**, Conseiller d'Etat
Sandrine Viglino, musicienne compositrice,

16h45 Apéritif : Grenette



**PLUS D'INFOS
ET BILLETTERIE**

Inscription : CHF 150.- (étudiants : 50.-) Repas de midi et apéro inclus.